



[Site Internet](#)

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Jeudi 27 mai 2021

J'adhère au SNUipp-FSU [ICI](#)



[Facebook](#)

La blague de Jean-Michel : fermer les écoles est « la solution de raison ». C'est surtout la deuxième fois que Macron décide le contraire de ce que tu dis tous les jours dans les médias !
Jeudi 1^{er} avril sur RTL



[@SNUIPP66](#)

Sommaire

- **Conseil de formation**

Compte-rendu du Conseil de Formation du mardi 25 mai 2021

M. Larue, le DASEN adjoint, a présenté lors de cette réunion, le Plan de Formation (PDF) pour le département des Pyrénées Orientales.

Le cadre fixé doit être en cohérence avec la Plan National de Formation, le Plan Académique de Formation et les besoins du département.

Les priorités départementales retenues sont :

- Accompagner les enseignants dans leurs évolutions professionnelles et valoriser leurs compétences
- Développer les usages du numérique et de l'intelligence artificielle au sein de ses pratiques pédagogiques

Les moyens mis en œuvre pour assurer cette formation dans le département sont : d'une part les 24 TMB FC du département et d'autre part, le volant de 20 contractuels-alternants. Ces derniers sont des étudiants de M2 qui, avec la réforme de la Formation initiale ne seront plus stagiaires puisque le concours est déplacé en fin d'année de M2. Ils seront donc étudiants à l'INSPE mais en parallèle, devront assurer 48 jours de stage en responsabilité au cours de l'année : 36 jours (1 par semaine) dans une même classe tout au long de l'année et 12 jours de stage en responsabilité (3 stages de 4 jours).

Pour le SNUipp-FSU 66 : Nous avons exprimé nos inquiétudes concernant la place de ce nouveau concours (il avait lieu en fin de M1 jusqu'à présent) et la situation de ces étudiants qui seront en responsabilité en classe sans avoir l'assurance d'obtenir le concours.

De plus, nous avons avancé nos craintes quant aux classes choisies pour leur jour filé tout au long de l'année et l'imposition de ce jour aux collègues titulaires de ces classes.

Formation des directeurs :

L'administration s'est satisfaite du nombre de collègues directrices et directeurs qui se sont connectés aux formations proposées en visio-conférence.

S'il est positif que l'administration demande aux collègues leur souhait de formation, nous avons mis en garde sur le fait que ces temps soient des temps supplémentaires. En effet, cette année, la plupart des directrices et directeurs avaient déjà effectué leurs heures de formation.

Nous avons exigé que ce temps de formation nouvellement acquis pour les directrices et directeurs ne se déroule pas en plus des 108 heures de formation.

Modification du CAFIPEMF :

Les épreuves du CAFIPEMF se dérouleront sur une seule année et les candidats devront s'y inscrire un an avant.

Une visite-conseil de l'IEN donnera au candidat une attestation de cette visite à joindre au dossier d'inscription.

Le candidat suivra une formation de cinq semaines :

- deux à trois semaines d'observation et de pratique accompagnée auprès d'un instituteur ou professeur des écoles maître formateur ou d'un conseiller pédagogique de circonscription,
- deux à trois semaines de formation assurées conjointement par l'académie d'exercice du candidat et par l'INSPE du ressort de ladite académie.

Le CAFIPEMF se déroulera en deux épreuves :

- Épreuve 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat
- Épreuve 2 : observation en classe d'un professeur des écoles stagiaire ou titulaire par le candidat, en présence du jury

Le mémoire est donc annulé.

Après trois années d'exercice en qualité de professeur des écoles maître formateur ou de conseiller pédagogique généraliste, les titulaires du CAFIPEMF pourront se présenter à l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation.

Nous portons un regard très critique sur ce nouveau CAFIPEMF.

En effet, il n'est plus possible de passer une spécialité (arts plastiques, langue, musique...) pendant les épreuves initiales. Le contenu de l'épreuve est constitué de 2/3 sur les fondamentaux ...

De plus nous avons des craintes sur la limitation des avis des IEN, auront-ils des quotas ? M. Larue nous a assuré que non mais nous demandons à voir.

Nous avons aussi demandé que les collègues puissent déclarer leur candidature dès maintenant, pour éviter une visite de leur IEN les tout derniers jours de classe.

Formations des MAT :

Avec la réforme de la formation initiale, les MAT (Maîtres d'Accueil Temporaires) vont avoir une formation renforcée. Ainsi, ils pourront accompagner les étudiants en tant que tuteurs.

Pour nous, cette situation est ubuesque : On restreint les missions de PEMF et on répond aux besoins de formation des étudiants par des MAT qui n'ont pas (pour une très grande majorité) le CAFIPEMF.

Ou comment faire des économies !

Plans Français-Maths :

Ces formations se feront en groupes de 6 personnes sur 18 heures (6X3h hors temps scolaire et 4 observations en classe).

Les heures hors temps scolaire correspondent aux 18h de formation.

Nous avons rappelé à M. Larue que les collègues pouvaient participer à des réunions d'information syndicale, que c'était un droit et que nous saurons le rappeler en cas de problème !

Webinaires :

Ces formations sont censées répondre aux demandes des enseignants quant à leurs besoins personnels.

Nous déplorons que ces stages soient proposés hors temps scolaire sur du temps personnel !

Demandes du SNUipp-FSU 66 :

Stages annulés cette année :

Notre première demande a été d'octroyer une priorité aux collègues dont les stages ont été annulés cette année. Pour nous, ils doivent être prioritaires l'année prochaine si le stage pour lequel ils étaient inscrit est à nouveau présent dans le PDF.

M. Larue nous a dit que les Services penchaient plus pour considérer cette année comme une année blanche ne pas donner de priorité aux collègues.

Plans maths et français :

*En ce qui concerne les formations mises entre parenthèses cette année faute de TMB FC disponibles, nous avons demandé de faire confiance aux équipes engagées dans les plans maths et français, sans leur imposer des mercredis supplémentaires de travail comme c'est le cas actuellement. **Nous invitons donc les collègues concernés à indiquer à leur collègue formateur « référent » du stage qu'ils ne souhaitent plus se réunir hors temps scolaire pour préparer des séances qui n'auront pas lieu. Ils utiliseront ce temps à de la concertation pour l'école.***

Besoins en formations :

Nous avons mis l'accent sur le besoin de formation, en niveau de langue catalane et en "pédagogie bilingue" pour donner la possibilité aux collègues titulaires qui le souhaitent de passer l'habilitation bilingue.

En parallèle, nous avons réitéré notre demande de formation linguistique en catalan pour les enseignants qui souhaitent l'enseigner dans leur classe.

Enfin, après avoir sondé les PEMF et les CPC, nous avons fait remonter leur besoin de formations pour formateurs.

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : [@snuipp66](https://twitter.com/snuipp66) Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD

